

## Comment choisir un avertisseur de monoxyde de carbone ?

Votre avertisseur de monoxyde de carbone (CO) doit présenter les six caractéristiques suivantes :

1. Un logo de certification, par exemple :



2. Une pile qui assure le fonctionnement de l'avertisseur en cas de panne électrique ;
3. Un avertisseur de pile faible ;
4. Un signal lumineux qui indique le bon fonctionnement de l'avertisseur ;
5. Un signal d'alarme lumineux et un signal d'alarme sonore ;
6. Un bouton test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.

## Quoi faire si votre avertisseur de CO se déclenche ?

- Communiquez avec le 911 afin que les pompiers puissent mesurer le niveau de CO présent dans l'air et en rechercher les sources ;
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis des pompiers ou d'un expert.

## Les endroits à éviter

Afin d'obtenir un rendement maximal de l'avertisseur, il est souhaitable d'éviter certains emplacements :

- À l'intérieur d'un garage ;
- Dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques ;
- Trop près d'un appareil à combustible.

Il est important de toujours suivre les recommandations du fabricant.

## Où installer mon avertisseur de CO ?

- Dans le corridor, près des chambres à coucher ;
- Près des chambres à coucher situées à tous les étages ;
- L'avertisseur de monoxyde de carbone doit être installé selon les recommandations du fabricant.

## Pourquoi ?

- Le monoxyde de carbone a une densité voisine de celle de l'air, il se mélange donc facilement à l'air ;
- Lorsque vous dormez, les symptômes d'une intoxication au (CO) ne vous réveilleront pas.

## Changer la pile ?

L'avertisseur de monoxyde de carbone n'est utile que s'il est en bonne condition de fonctionnement. Pour les modèles munis d'une pile, remplacez-la aux changements d'heure, au printemps et à l'automne.

Pour plus d'information sur l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone, consultez le guide du fabricant.

Ce dépliant a été produit par le comité de prévention de l'entraide de la sécurité incendie des Basses-Laurentides.



# MONOXYDE DE CARBONE<sup>(CO)</sup>

## UN GAZ TOXIQUE QUI PEUT TUER.

INCOLORE • INODORE • SANS GOÛT

L'avertisseur de monoxyde de carbone est un outil de protection complémentaire important.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE NE DÉTECTE PAS LE MONOXYDE DE CARBONE (CO).



## Une menace pour la santé

Le monoxyde de carbone (CO) est très dangereux parce qu'il prend la place de l'oxygène dans le système sanguin, ce qui a pour effet d'asphyxier les cellules du corps et ainsi causer la mort.

L'intoxication peut toutefois n'être que légère. Elle se manifeste par :

- des nausées
- des maux de tête
- de la fatigue

Une **intoxication sévère** peut conduire rapidement à une perte de connaissance et éventuellement entraîner la mort.



## Comment prévenir une intoxication ?

Le meilleur moyen de prévenir une intoxication au monoxyde de carbone est **l'entretien et l'utilisation sécuritaire** de vos véhicules, appareils et petits outils à moteur.

L'**avertisseur de monoxyde de carbone** est un outil de protection complémentaire important.



## Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, sans goût et non irritant.

Comme vous ne pouvez ni le voir, ni le goûter, ni le sentir, **il peut vous tuer** avant même que vous n'ayez constaté sa présence.

## D'où provient le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone peut provenir de divers appareils tels que foyer, poêle au bois, sècheuse à linge, système de chauffage principal et cuisinière qui utilisent comme combustible le bois, le mazout, le gaz naturel ou le gaz propane.

À l'extérieur du domicile, il est présent lorsque l'on utilise des souffleuses, des tondeuses, des génératrices, des véhicules automobiles et des camions qui fonctionnent tous avec un moteur à essence ou au diesel.



## Causes possibles d'intoxication au monoxyde de carbone

- Obstruction de la cheminée par des débris ;
- Fuite dans les conduits d'évacuation des appareils à combustion de matières organiques ;
- Véhicule à moteur en marche dans le garage, même avec la porte ouverte ;
- Combustion incomplète par l'appareil.

## Conseils pratiques pour réduire les risques d'intoxication

- Ne laissez jamais un véhicule à moteur en marche dans un garage ou un abri, même avec la porte ouverte ;
- N'utilisez jamais un barbecue ou un hibachi à l'intérieur de la maison, du chalet, ou d'un endroit clos ou mal ventilé ;
- Ne faites jamais fonctionner des appareils à combustible (chaufferette, tondeuse, scie à chaîne, génératrice, etc.) dans un espace clos ou mal ventilé ;
- N'utilisez jamais un four à gaz pour chauffer la maison, même pour une courte période.

